

En juin, au Sommet économique de Toronto, M. Mulroney et d'autres chefs de gouvernement ont déclaré leur aversion pour l'apartheid et convenu du besoin urgent de donner suite à trois dossiers particuliers. Ils ont affirmé que le gouvernement sud-africain devrait faire preuve de clémence envers les «six de Sharpeville», que leurs relations avec l'Afrique du Sud seraient très tendues si celle-ci adoptait de nouvelles lois pour priver les organisations anti-apartheid de toute aide extérieure, et qu'ils appuyaient vivement la tenue de négociations en vue de ménager une réconciliation nationale en Angola, de mettre fin au conflit entre l'Angola et la Namibie et de mettre en oeuvre sans tarder la résolution 435 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

En juillet, M. Clark a présenté à la Chambre des communes le troisième *Rapport annuel sur l'observation et l'administration du Code de conduite concernant les pratiques d'emploi des entreprises canadiennes opérant en Afrique du Sud*. Ce rapport constatait que toutes les filiales canadiennes en Afrique du Sud respectaient les normes établies, que beaucoup les dépassaient et qu'un nombre record de désinvestissements avaient eu lieu, réduisant alors à neuf le nombre de filiales canadiennes dans le pays. Également en juillet, le gouvernement a annoncé qu'il allait resserrer sa politique régissant les relations avec l'Afrique du Sud dans le domaine des sports.

En août, le Comité des ministres des Affaires étrangères du Commonwealth (CMAEC) s'est réuni pour la deuxième fois, à Toronto. Il a alors étudié le rapport provisoire qui lui a été présenté sur l'application et l'impact des sanctions contre l'Afrique du Sud. Selon ce document, les sanctions avaient un effet perceptible sur l'économie sud-africaine, mais celui-ci serait beaucoup plus marqué si plus de pays imposaient des sanctions. Le Comité a aussi examiné le rapport sur les relations de l'Afrique du Sud avec le système financier international. Les auteurs du rapport en sont venus à la conclusion que le refus des banques de consentir des prêts à l'Afrique du Sud s'était révélé la sanction la plus importante, et que le désinvestissement et les sanctions commerciales jouaient un rôle secondaire. Les deux rapports ont donné lieu à des recommandations visant à élargir, resserrer et intensifier les sanctions notamment en plafonnant les crédits commerciaux et en appliquant des restrictions plus rigoureuses aux nouveaux prêts et investissements.

En réponse au besoin pour les États de première ligne d'assurer leur sécurité, le CMAEC a insisté sur la nécessité de rallier des appuis plus nombreux dans la communauté internationale, tout particulièrement pour le Mozambique. Sur la question de la Namibie, le Comité s'est réjoui des consultations engagées entre les gouvernements d'Angola, de Cuba et d'Afrique du Sud avec la médiation des États-Unis, et il a souligné qu'il appuyait l'accession à l'indépendance de la Namibie en conformité avec la résolution 435 du Conseil de sécurité.

À la réunion du Comité, M. Clark a annoncé que le Canada financerait une étude sur la possibilité de créer au sein du Commonwealth un réseau d'ONG qui s'occuperaient de la formation et de l'enseignement supérieur des Noirs d'Afrique du Sud. Le Canada a en outre parrainé un festival culturel anti-apartheid ainsi qu'un forum public sur la censure et la propagande, et il a invité d'éminents militants d'Afrique du Sud à y participer.

Le Comité s'est penché de façon particulière sur la stratégie que le Canada a présentée pour contrer la censure et la propagande en Afrique du Sud. Cette stratégie vise à vaincre les obstacles qui entravent la libre circulation de l'information à destination et en provenance de l'Afrique du Sud et concernant ce pays. Pour l'exécuter, le Canada a annoncé son plan d'action qui est doté d'un million de dollars et comporte 11 volets, notamment : le soutien de la presse parallèle, la formation interne des journalistes, l'octroi de bourses d'études en journalisme à l'Université Rhodes, l'appui de la lutte contre la censure et des actions intentées en justice, et le parrainage de la tenue à Regina d'une grande conférence sur la diffusion des nouvelles en Afrique du Sud.

Comme suite aux recommandations faites à Toronto par le Comité, M. Clark a rencontré les représentants de banques canadiennes, qui ont convenu de ne pas majorer les crédits commerciaux consentis à l'Afrique du Sud et de discuter avec d'autres banques étrangères directement concernées de la possibilité de fixer les échéances les plus courtes possible pour ce qui concerne le remboursement des prêts. En septembre, le Ministre a annoncé que l'interdiction frappant l'exportation de produits de haute technologie figurant dans la Liste de marchandises d'exportation contrôlée s'appliquerait dorénavant aux utilisateurs finals du secteur privé en Afrique du Sud et que l'interdiction concernant les marchés publics passés avec des compagnies à participation majoritaire sud-africaine engloberait désormais les subventions, les contributions et les ventes, y compris celles effectuées par des sociétés d'État. En mars 1989, l'Afrique du Sud a été ajoutée à la Liste des pays visés par contrôle, et des révisions ont été apportées à la Liste de marchandises d'exportation contrôlée, notamment en y incorporant les produits sensibles pour des raisons stratégiques ou de politique étrangère. Ainsi, le Canada contrôle maintenant l'exportation vers l'Afrique du Sud de produits (et notamment les produits ambivalents) autres que ceux qui figurent dans la Liste.

Après la réunion de Toronto, le Canada a lancé publiquement la création d'un fonds pour favoriser le dialogue notamment entre Sud-Africains, mais aussi avec eux. Le dialogue entre Sud-Africains de toutes les races est une condition essentielle à une réforme pacifique.

Au cours de l'année, le Canada a consacré plus de 600 000 \$ à des projets de dialogue, y compris des projets prévus dans son plan d'action pour contrer la propagande et la censure sud-africaines, et notamment au soutien de la presse parallèle. Dans le cadre d'autres projets, des jeunes, noirs et blancs, se sont réunis pour discuter d'un avenir sans discrimination raciale; notons également l'organisation de rencontres parrainées dans les townships, la tenue à Port Elizabeth d'une grande conférence sur les droits de la personne, et d'autres conférences à l'occasion desquelles les Blancs et les Noirs ont pu échanger leurs vues sur l'avenir de l'Afrique du Sud après l'apartheid.

En septembre, M. Clark a présenté au secrétaire général des Nations Unies le troisième volume du *Registre canadien des activités anti-apartheid*, recensant les mesures prises par les particuliers, les organisations privées et les divers paliers de gouvernement au Canada pour exprimer leur opposition à l'apartheid.

À sa troisième réunion, qui a eu lieu en février 1989 à Harare, le Comité des ministres des Affaires étrangères du